

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 décembre 2019

Délibération
N° 19.213.2
En exercice 37
Présents 23
Votants 27
Pour 27
Contre 0
Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ACQUISITION DE FONCIER SUR LA ZONE LOGISTIQUE MONTADY/COLOMBIERS – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 12/12/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 18 décembre à 18h40

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Serge PESCE, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur Michel LEFROU), monsieur André RAYNAUD (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

10 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bernard FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Danielle ALEXANDRE.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 décembre 2019

Acquisition de foncier sur la zone logistique Montady/Colombiers – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et L. 5211-37 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 1^{er} février 2017 ;

Vu la délibération n° 17.126.1 du 29 novembre 2017 relative à l'actualisation des attributions de compensation suite au transfert de compétences des zones d'activités économiques ;

Vu l'avis de France Domaine du 25 septembre 2017 évaluant la parcelle à un montant nettement inférieur au seuil nécessitant sa saisine obligatoire ;

Vu l'accord amiable de l'indivision Feliu Frères, reçu le 22 novembre 2019, pour la vente de la parcelle section A n°419 sur Colombiers ;

Considérant que l'indivision Feliu Frères possède la parcelle cadastrée A n°419 de 574m² sur Colombiers, dont une partie se trouve sur l'emprise de la voirie actuelle située au sein de la zone d'activité logistique de compétence intercommunale et qui va faire l'objet d'une requalification globale ;

Considérant que, pour réaliser les travaux nécessaires, la Communauté de communes La Domitienne doit devenir propriétaire de cette parcelle ;

Considérant que le prix de vente proposé, en suivant l'avis des domaines du 25 septembre 2017, est de 4 100 euros ;

Considérant que l'indivision a émis un avis favorable à cette acquisition amiable ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°419 située sur la commune de Colombiers et la zone d'activités logistique de Montady/Colombiers au prix de 4 100 euros HT.

II. PRÉCISE que la Communauté de communes s'acquittera des frais d'actes de vente.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer l'acte authentique qui scellera l'acquisition, ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

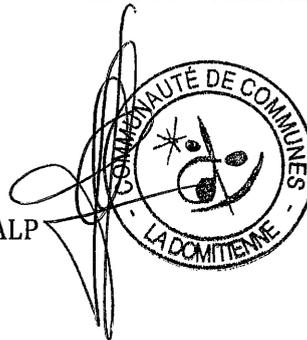
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191218-DELIB_19_21

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191218-DELIB_19_21